

Règlement Vingtième Balade en Saint Joseph du dimanche 7 juin 2020

Déroulement

Il s'agit d'une balade touristique sur route ouverte, sans classement ni épreuve de régularité.

Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve sportive ou de vitesse.

Code de la route

Les participants s'engagent à se conformer aux prescriptions du code de la route et aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.

Les éventuelles infractions au code de la route, ainsi que les amendes s'y rapportant, sont à la seule charge des participants.

L'apéritif, le repas se fait sous l'entière responsabilité du pilote du véhicule et en aucun cas le Comité des Fêtes ne peut-être responsable lors d'un contrôle d'alcoolémie positif.

Contrôle administratif

Les conducteurs certifient sur l'honneur être en possession et en mesure de présenter les documents suivants :

- ☒ Permis de conduire en cours de validité. Ceci est également valable pour le copilote, si celui-ci est amené à conduire.
- ☒ Carte grise correspondant au véhicule engagé.
- ☒ Carte verte d'assurance correspondant au véhicule engagé.
- ☒ Attestation de contrôle technique à jour.

Vérifications techniques

Points de sécurité à contrôler : pneumatiques, freins, éclairage, essuie-glace, triangle de sécurité, gilet jaune de signalisation, présence d'un extincteur souhaitée.

Les organisateurs peuvent refuser le départ d'un véhicule qui présenterait un caractère d'insécurité, sans qu'il ne puisse être réclamé de dédommagement.

Les plaques de rallye ne peuvent, en aucun cas, masquer les plaques minéralogiques et doivent être fixée solidement sur la voiture.

Assurances

Chaque engagé, en cas d'accident, reste responsable vis à vis des autres engagés et des tiers, et renonce à engager la responsabilité du Comité des Fêtes à quelque titre que ce soit.

Engagement

Le participant régulièrement engagé, qui ne prendrait pas le départ, ne pourra être remboursé, somme restant acquise au Comité des Fêtes pour couvrir les frais déjà engagés au moment de son désistement.

Application du règlement

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré d'accord avec le présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. En aucun cas, le Comité des Fêtes ne pourra être tenu responsable en cas d'accident ou de délit durant la manifestation.

Signature précédée de la mention « Je reconnais avoir pris connaissance du règlement »

Nom Prénom

Date

Signature

.....

.....

.....